

Accès au marché — résultats obtenus en 2002

- Les autorités chinoises ont autorisé 18 autres établissements de transformation de la viande à exporter en Chine, portant à 41 le nombre total d'établissements canadiens autorisés, ce qui correspond presque au nombre total d'exportateurs intéressés. On s'attend à ce que ces nouvelles approbations fassent grimper les exportations de viande en Chine.
- Quatre protocoles de quarantaine sur la fécondation in vitro, le sperme de bovins, les bovins ainsi qu'un protocole d'exportation d'embryons de bovins ont été signés. Le protocole sur la fécondation in vitro permet un nouvel accès, tandis que les trois autres protocoles confirment l'accès qui était déjà accordé à ces produits.
- Le gouvernement fédéral, en partenariat avec l'industrie canadienne des produits du bois, continue de collaborer étroitement avec le ministère chinois de la Construction afin que des changements soient apportés aux codes qui régissent les constructions à ossature de bois. Le nouveau code d'inspection a été approuvé en août 2002, et le nouveau code de conception devrait être approuvé au début de 2003. Selon le Canada Wood Bureau, en 2003, les nouveaux codes du bâtiment pourraient faire doubler ou tripler les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux à destination de la Chine.
- En décembre 2001, le ministère chinois des Finances a donné suite à la requête du Canada en abaissant de 17 à 13 % la taxe sur la valeur ajoutée des pois fourragers. À compter du 1^{er} janvier 2003, le ministère des Finances appliquera cette réduction à l'ensemble de la ligne tarifaire des pois secs, qui comprend les pois destinés à la consommation humaine et les pois fourragers, ce qui représente un avantage net de 1,2 million de dollars pour les exportateurs canadiens de pois, si l'on se fie au volume actuel des exportations, qui est de 27,1 millions de dollars. Au cours des quatre dernières années, le Canada a exporté 270 000 tonnes de pois secs en Chine (pour une valeur de 62,5 millions de dollars), ce qui fait de la Chine notre cinquième client en importance.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2003

- Continuer de rechercher des solutions aux problèmes d'accès au marché qui se présentent et tenter d'améliorer l'accès au marché pour les produits agricoles canadiens.

- Continuer de s'attaquer aux problèmes soulevés par les nouveaux règlements adoptés par la Chine dans les secteurs des services bancaires, de l'assurance et de la gestion de fonds.
- Continuer de se pencher sur les préoccupations exprimées par l'industrie en ce qui concerne les lourdes exigences imposées par les autorités chinoises aux entreprises qui veulent renouveler leur certification ou leur homologation en vertu du nouveau régime.
- Poursuivre les discussions sur la négociation d'un accord sur la protection des investissements étrangers avec la Chine.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU MARCHÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES**Accession de la Chine à l'OMC**

Depuis son accession à l'OMC, la Chine déploie des efforts considérables pour remplir ses engagements et effectue des progrès tangibles sur plusieurs plans. La Chine procède à la réforme de ses systèmes de gestion des activités économiques internationales pour les rendre conformes aux règles de l'OMC. À l'échelle nationale, la Chine jette des bases juridiques solides en vue de la réalisation de ses engagements envers l'OMC. La Chine réduit la gamme des produits contingentés et assujettis à d'autres restrictions concernant la délivrance de permis et réduit les tarifs douaniers dans plus de 5 000 lignes tarifaires, ce qui permettra à la Chine d'atteindre un niveau tarifaire global de 12 % d'ici 2005, conformément à son engagement. Il est évident que les contrôles macro-économiques et les ajustements par voie administrative cèdent la place aux signaux du marché et aux mécanismes de marché, ce qui accélérera l'établissement d'une économie de marché en Chine. La structure de l'économie chinoise, les relations entre le gouvernement et l'industrie ainsi que les structures, les formalités et les cadres juridique et réglementaire du gouvernement subiront également des changements en profondeur qui s'échelonneront sur une longue période.

Le Canada et d'autres parties continueront de veiller à ce que la Chine respecte les règles de l'OMC en vertu desquelles elle doit observer les principes de transparence et consulter ses partenaires commerciaux avant de mettre en œuvre des nouvelles politiques et procédures.